ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Marché des matières premières

Question écrite n° 40186

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les légitimes inquiétudes des artisans et des petites et moyennes entreprises ligériennes du secteur du BTP suite à la flambée des prix des matières premières. En effet, le prix des matières premières a considérablement augmenté ces derniers mois, notamment certains métaux comme l'acier, le cuivre, le fer et le zinc. Cette augmentation des prix s'accompagne d'importantes difficultés d'approvisionnement en matériaux, les fournisseurs ne parvenant même plus à communiquer des dates estimatives de livraison. Les contrats entre les entreprises et leurs clients sont fragilisés par cette situation puisque les conditions dans lesquelles ils ont été signés ont changé. Les entreprises françaises sont de plus en plus délaissées par leurs fournisseurs européens, qui choisissent de se tourner vers les acheteurs américains pour bénéficier de marges plus confortables. Bien que les carnets de commandes soient remplis, certaines entreprises du département de la Loire risquent d'être contraintes de recourir au chômage partiel faute de pouvoir alimenter les chantiers en matériaux et autres produits de construction. Cette perte de rentabilité et l'imprévisibilité actuelle du marché des matières premières rendent indispensable une adaptation des délais de validité des devis auprès du Conseil national de la consommation (CNC) pour ne pas faire peser tout le poids des aléas économiques sur les entreprises. Il souhaite par conséquent connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre en urgence pour stabiliser le marché des matières premières en France et permettre ainsi aux entreprises d'envisager l'avenir plus sereinement.

Texte de la réponse

Des fortes tensions sur les marchés, en raison de la reprise de l'activité économique, entraînent des hausses de prix et des difficultés d'approvisionnement en matériaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a demandé aux services d'assurer un suivi précis de ces situations, avec une vigilance toute particulière sur le respect de relations équilibrées entre clients et fournisseurs, afin d'éviter que ne soient invoquées abusivement des clauses de force majeure. Dès le 15 juin dernier, le Gouvernement réuni les acteurs de la profession, sur l'ensemble de la chaine de valeur, car la situation exige de faire preuve de solidarité et d'esprit collectif. A l'issue de cette réunion, il a été décidé plusieurs actions immédiates qui vont bénéficier entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics :la mise en place d'un comité de crise pour suivre le sujet au plus près du secteur et faire remonter les comportements anormaux, en associant les organisations professionnelles représentatives, en amont et en aval : deux réunions ont déjà eu lieu le 30 juin et le 22 juillet. L'action du comité a d'ores et déjà contribué à résoudre à plusieurs situations identifiées par les fédérations ;des actions pour fluidifier la circulation des biens qui connaissent une situation de pénurie (accélération du passage en douanes, actions diplomatiques,…) ;une mobilisation collective au sein des filières, pour que les grands donneurs d'ordre évitent la constitution de stocks de précaution qui entretiendrait la pénurie. Le Gouvernement a également demandé aux acheteurs publics de l'État dans les contrats de commande publique en cours d'exécution :de veiller, au cas par cas, à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés aux envolées des prix des

matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises ;quand cela est possible, d'accorder des reports de délais et de réfléchir, au cas par cas, aux autres mesures d'exécution qui permettraient d'apporter une réponse à cette situation. Une circulaire interministérielle précisant ces différents points a été publiée le 16 juillet dernier et fait l'objet d'une large diffusion. Le Gouvernement invite les collectivités locales et les établissements publics, locaux comme nationaux, à faire de même. L'ensemble des décideurs publics sont investis dans la relance de notre économie et doivent donc participer à cette démarche de soutien à nos entreprises. Le Gouvernement a revu l'ensemble des organisations professionnelles représentatives du secteur le 15 juillet dernier pour faire un point de situation et envisager ensemble les mesures complémentaires qu'il conviendrait de prendre, notamment en matière d'activité partielle et d'assouplissement des délais de réalisation de certains chantiers. Les services des Ministères concernés expertisent actuellement les propositions qui ont été faites. Enfin, sur le sujet spécifique de la filière bois, qui subit en France un report massif de la demande mondiale, le Gouvernement travaille avec la Commission européenne à identifier les moyens de limiter les exportations incontrôlées de grumes de bois en dehors de l'Union européenne, car elles représentent un risque majeur pour le marché, les acteurs et la relance de notre économie. Ces tensions démontrent la pertinence de l'action que nous menons sous l'impulsion du Président de la République depuis le début du quinquennat et accélérée dans France Relance, pour la résilience de nos approvisionnements et des chaînes de valeur, et le soutien aux projets qui concourent à notre autonomie stratégique dans les secteurs clés.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40186
Rubrique : Bâtiment et travaux publics
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 juillet 2021, page 5671
Réponse publiée au JO le : 31 août 2021, page 6537